

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS1428

présenté par  
M. Naegelen, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« III *bis* A. – À la première phrase du cinquième alinéa de l'article L. 146-3 du code de l'action sociale et des familles, les mots : « conciliation interne » sont remplacés par le mot : « médiation ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.